



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-200008696-20190704-DEL_20197-DE

Objet de la Délibération

**VOTE DE TARIFS APPLICABLES
A COMPTEUR DU 3 JUILLET 2019**

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 2 Juillet 2019

Suite à la convocation en date du 25 juin 2019, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le Mardi 2 Juillet 2019 à 17 heures 00, à l'Espace de Découverte du Cheval en Bretagne à HENNEBONT, sous la présidence de M. André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Présents :

M. Alain LE QUELLEC, Mme Karine BELLEC, M. Jean-Rémy KERVARREC, Mme Armelle NICOLAS, M. François LE LOUER, Mme Marie-Annick LE BELLER, Mme Claudine CORPART

Absents excusés :

Mme Gaël LE SAOUT, Mme Kaourintine HULAUD, Mme Marie-Annick MARTIN, Mme Gisèle GUILBART,

A titre indicatif, était également présent le membre suppléant suivant : M. Frédéric TOUSSAINT

SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT

SEANCE DU COMITE
DU 2 JUILLET 2019

VOTE DE TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 3 JUILLET 2019

Le comité syndical est appelé à se prononcer sur les propositions de tarifs ci-jointes, applicables à compter du 3 juillet 2019, afin de répondre à de nouveaux besoins :

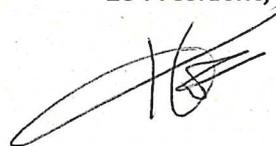
- Forfait ménage : ce tarif s'applique aux occupants des logements lorsque le ménage n'est pas réalisé par leurs soins à la fin du séjour ;
- Location boxe pour une journée de stage : ce tarif est créé pour les organisateurs de stages à la journée (tir à l'arc à cheval, tri de bétail, dressage, etc.) ;
- Jeton et dose de lessive : ces tarifs concernent l'usage des machines professionnelles installées afin que les acteurs du site puissent entretenir leurs équipements équestres : Tapis, bandes, etc.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

Article unique : **APPROUVE** les tarifs ci-après votés en euros, applicables à compter du 3 juillet 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 056-200008696-20190704-DEL_20197-DE



NOUVEAUX TARIFS COMITE SYNDICAL DU 2 JUILLET 2019

Prestations diverses	H.T.	TVA	TTC
Forfait ménage logement	100,00 €	20,0%	120,00 €
Location boxe pour une journée de stage	10,00 €	20,0%	12,00 €
Jeton de machine à laver	3,75 €	20,0%	4,50 €
Jeton de machine à sécher	0,83 €	20,0%	1,00 €
Dose de lessive	0,50 €	20,0%	0,60 €